

Faut-il simplifier les règles d'accord du participe passé?

Marie-José BÉGUELIN

Université de Neuchâtel

Délégation à la langue française de Suisse romande (DLF)

It is very difficult spelling correctly the past participle in French, because the agreement is conditioned by complex rules mobilizing the much debated 'direct object' notion. This article aims to present several solutions – presently under discussion – with the idea of simplifying the direct object agreement formulation or rules content. Whatever is the selected option, it is showed that a reappraisal will only cause local effects; it would inevitably affect the grammatical discourse's various fields, especially the complements doctrine. A possible introduction of a simplification should otherwise be based on a better knowledge of the way the speakers spontaneously make their participles agrees in writing or orally. Finally, if we don't want this going unheeded, each spelling simplification plan should require previous suitable measures to prepare social conditions of its establishment.

0. Introduction

Le Conseil supérieur de la langue française de Belgique vient de mettre en discussion, à l'échelle internationale, un projet de rationalisation des règles de l'orthographe grammaticale. Ce projet comprend trois volets d'inégale importance: le premier, qui est aussi le principal, s'attaque à l'accord du participe passé¹; le deuxième traite des noms composés, dont il cherche à régulariser les formes de pluriel; le troisième vise à introduire une certaine tolérance dans l'accord du verbe, quand celui-ci a pour sujet un SN à double noyau (de type *N1 de N2* avec, en position de N1, un nom de quantité).

Seul le volet relatif au participe passé, reproduit en Annexe, nous retiendra dans la suite de cette brève étude.

1 On doit au linguiste Marc Wilmet, qui préside le Conseil supérieur belge, un excellent ouvrage de synthèse relatif au participe passé (Wilmet, 1999).

Afin de prévenir tout malentendu, rappelons que nous avons affaire ici à des *propositions*; le projet (qui, en l'occurrence, comporte deux variantes) est provisoire et demande à être évalué sous plusieurs de ses aspects². La publication du présent article fait ainsi partie d'une procédure de consultation qui, dans notre esprit, devrait être à la fois approfondie et de longue haleine. Chargée officiellement de suivre, avec ses partenaires des autres pays, les questions d'adaptation orthographique, la DLF de Suisse romande souhaite recevoir sur ce point, comme sur d'autres thèmes de politique linguistique, les réactions du public helvétique – enseignants de langue première ou de langue seconde, linguistes, orthophonistes, écrivains, personnes engagées dans les métiers de la presse et de l'édition, simples usagers de la langue. De la sorte, ces réactions pourront être versées dans le débat.

Dans le cadre de ce numéro des *TRANEL* consacré à la complémentation verbale, pourquoi aborder, fût-ce à titre d'appendice, une question comme celle du participe passé (désormais: PP)?

On sait qu'aux yeux de générations d'élèves engagés dans l'apprentissage de l'écrit, l'accord du PP a représenté et représente encore un obstacle important. Une enquête scientifique réalisée en Communauté française de Belgique par Jonas M. Bena révèle que 85 heures d'enseignement, en moyenne, sont consacrées à ce thème durant le cursus scolaire. Dans beaucoup de classes de français, des efforts non négligeables sont donc encore déployés, avec des résultats décevants, est-il besoin de le préciser, pour tenter de faire passer une doctrine complexe, bourrée de cas particuliers, que maints professionnels de l'écriture ne parviennent pas eux-mêmes à dominer de bout en bout (d'après Jacques David, spécialiste de l'acquisition, il semblerait que les règles d'accord du PP échappent à une maîtrise totale de notre cerveau...).

Concentré de chausse-trapes, l'accord du PP n'est pas seulement la cause, en classe de français, de regrettables pertes de temps, et peut-être aussi de dégâts psychologiques par alimentation d'un pernicieux sentiment d'insécurité orthographique. Cet accord a aussi valeur de symbole. Il est l'exemple avancé d'emblée par ceux qui cherchent à illustrer le caractère suranné de l'orthographe française; il participe (sans jeu de mots) à l'image d'une langue sophistiquée, élitare, vétilleuse ou subtile, selon les points de vue; en tout cas, une image qui ne va pas sans danger, dans un contexte de mondialisation où se trouvent menacés à la fois le pluralisme linguistique et le statut du français comme langue internationale.

2 Un Séminaire international a réuni pour une première discussion, les 21 et 22 mars 2003 à Bruxelles, une vingtaine de participants, membres d'organismes linguistiques des pays francophones du nord et de l'Agence de la francophonie.

Quelles qu'en soient les incidences pédagogiques, sociales et politiques, si j'ai souhaité évoquer dans ce volume la question du PP, c'est surtout, on l'aura compris, parce qu'elle va de pair avec celle du *complément d'objet direct* (COD). Héritée de la grammaire scolaire du XIXe siècle, cette notion, discutée et discutable, repose sur des critères d'identification hybrides, tantôt sémantiques (par référence, souvent illégitime, à un *objet de l'action*) tantôt syntaxiques (rattachement prétendument immédiat au verbe, tests bien connus de la question en *qui* ou *quoi* et de la transformation passive). D'un point de vue scientifique, il a été démontré que ces critères sont, dans certains cas, inapplicables, et que dans beaucoup d'autres, ils donnent entre eux des résultats contradictoires³. Notion floue et dépourvue de légitimité scientifique, le COD doit pourtant sa pérennité à l'apprentissage de l'orthographe: car, si l'on y regarde de près, il n'a pas d'autre utilité que de permettre de cerner (en extension plutôt qu'en intension) un ensemble de compléments du verbe dont l'anticipation entraîne, dans la tradition graphique, l'accord de certains participes passés⁴. D'où, par exemple, la distinction préconisée par la grammaire scolaire entre *les deux kilos de pommes qu'il a pesés* (COD antéposé, entraînant l'accord du PP), et *les cent kilos qu'il a pesé* («circonstanciel de mesure», n'entraînant pas d'accord...). Assez largement fondée sur le dressage et la mémorisation, la reconnaissance du COD a très longtemps fait partie des compétences attendues de l'élève; elle était (elle est encore, en bien des lieux) jugée indispensable pour manier correctement l'orthographe (cf. Chervel, 1977: 110-124; Wilmet, 1999: 7-9).

À date récente cependant, des voix discordantes se sont fait entendre, non seulement pour dénoncer le flou de la notion de COD (voir *supra*), mais aussi pour souligner le caractère artificiel des règles qui commandent l'accord du PP. À quoi bon inculquer un catéchisme officiel indigeste, truffé d'exceptions et de cas particuliers, si l'on peut démontrer qu'il n'est qu'un montage aléatoire, fait d'additions successives dont le bien-fondé linguistique et la cohérence sont douteux? Comme, de surcroît, le type d'apprentissage en cause semble avoir perdu une bonne part de la pertinence sociale qu'il pouvait avoir avant l'ère de la communication électronique, ne conviendrait-il pas de revoir, sur cette question, à la fois la doctrine et les contenus d'enseignement? Au minimum, ne serait-il pas possible de reformuler intelligemment les règles, en introduisant de manière concertée certains amendements ou certaines options?

3 Pour une démonstration complète, voir Berrendonner, 1983: 43-45; sur la complémentation verbale en général, voir Béguelin (dir.) *et alii*, 2000, 142 sqq.

4 Que l'on parle, en l'occurrence, de COD ou de GNCV (groupe nominal complément du verbe), cela ne change pas grand-chose à l'affaire.

On mesure d'emblée les conséquences qui découleraient d'une telle entreprise. Au cas où les règles d'accord du PP seraient retouchées même légèrement, c'est toute une didactique plus ou moins *ad hoc* des compléments verbaux qui se verrait remise en cause, et qu'il conviendrait, le cas échéant, de réexaminer⁵.

Paradoxalement cependant, en matière de simplifications de l'orthographe, rien n'est jamais très simple... Dans le corps de cette étude, je commencerai par évoquer le sort du dernier train de propositions de rectifications orthographiques, présenté au début des années 1990 par le Conseil supérieur de la langue française (de France cette fois) et approuvé par l'Académie française. Ce rappel permettra de mieux situer l'esprit du plus récent projet relatif à l'orthographe grammaticale. Dans une seconde partie, je présenterai dans leurs grandes lignes les aménagements mis en discussion à propos du PP (état de fin janvier 2003). Enfin, pour conclure, j'avancerai quelques remarques plus personnelles sur les modalités sociales et linguistiques d'une évolution de l'orthographe.

1. Les rectifications de 1990

Point n'est besoin, pour mon propos, de revenir sur le détail des rectifications orthographiques proposées en 1990⁶. Je me bornerai à en rappeler les principaux domaines, qui sont:

- ◆ l'usage du trait d'union, notamment dans la graphie en toutes lettres des chiffres;
- ◆ l'usage du tréma et des accents, notamment de certains accents circonflexes;

5 Bienvenu de toute manière, un tel réexamen gagnerait à s'inspirer du bilan présenté dans ce volume.

6 L'histoire détaillée des rectifications de 1990 et de leur accueil au cours des deux années qui suivirent est retracée avec verve, sur la base d'une remarquable documentation, par Arrivé, 1993: 111-131. On trouvera aux pages 189-221 de son livre les textes officiels relatifs à ces propositions (*Rapport du Conseil supérieur sur les rectifications de l'orthographe*. Y sont inclus – fort intéressants à relire avec une décennie de recul – les discours prononcés par Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ainsi que par Michel Rocard, premier ministre, lors de la présentation officielle de ce rapport). Rappelons qu'une liste commentée des rectifications assortie d'une bibliographie a été éditée par la DLF de Suisse romande, elle-même créée en 1991 pour combler un vide (alors que la Belgique et le Québec avaient pu être associés à la préparation des rectifications, ni les pays africains francophones, ni la Suisse romande n'avaient été consultés, faute d'un organisme compétent et accrédité dans le second cas). Voir aussi Catach, 1991; Goosse, 1991; Matthey, 2001.

- ◆ le pluriel des mots composés;
- ◆ l'usage des doubles consonnes;
- ◆ l'accord du PP (déjà!), mais uniquement pour recommander l'invariabilité de *laissé* + infinitif: *La chatte que tu as laissé sortir*.

Comme cela a été dit et répété, ces propositions se présentaient comme une série limitée d'ajustements soumis à l'usage, dans une démarche qui se voulait non directive. Lors de la parution des graphies rectifiées, Michel Rocard, premier ministre français et à ce titre président du Conseil supérieur, tint à préciser qu'il n'avait pas le dessein de légiférer: l'objectif poursuivi était explicitement de «favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant». Les destinataires privilégiés de ces recommandations étaient les lexicographes, confrontés jour après jour au problème de l'enregistrement des néologismes. Pourtant, dans les médias et dans la presse, la procédure engagée reçut instantanément le nom de «réforme», suscitant des manifestations de rejet parfois violentes. Et quand les initiateurs rappelèrent que les graphies rectifiées étaient des tolérances, non des rectifications imposées, le principe même du libre choix fut à son tour mal perçu. Comme si le grand public s'attendait à recevoir, en matière d'orthographe, des consignes précises... fût-ce pour en contester bruyamment la teneur et la légitimité. La démarche des promoteurs comportait aussi, par la force des choses, une dose d'ambiguïté: la tentation était grande de chanter les louanges de la variation orthographique, tout en ayant pour objectif concret d'installer rapidement une nouvelle norme unificatrice...

À la décharge de tous, il faut admettre la difficulté de l'entreprise. Même pour des experts, il ne va pas de soi de mesurer les conséquences (linguistiques, sociales, psychologiques) que peut entraîner l'introduction de changements, même minimes, et même formulés comme des options, dans un système graphique comme celui du français. Et puis, par la force des choses, les propositions résultaient de compromis; ceux-ci avaient conduit à réintroduire des exceptions au sein des nouveaux usages proposés, ce qui a réduit l'impact des propositions, tant aux yeux des partisans qu'à ceux des détracteurs d'une évolution de l'orthographe.

Avec une douzaine d'années de recul, quel bilan peut-on dresser des rectifications de 1990? Dans les milieux concernés, les qualificatifs qui reviennent sont ceux d'«échec», de «demi-échec», au mieux de «succès relativement insignifiant». En effet, suite à l'opposition médiatique rencontrée, aucun décret officiel n'a été promulgué, par exemple en vue d'introduire les rectifications dans l'enseignement. Les rectifications de 1990 ont ainsi rejoint d'autres mesures officielles de simplification qui, au cours du siècle dernier et pour des raisons similaires, ont dû être précipitamment retirées ou qui sont restées lettre morte (cf. Arrivé, 1993: ch. V-VI; Blanche-Benveniste *in* Yaguello, dir., 2003: 385-388). Toutefois, les termes d'échec ou de demi-échec sont peut-

être un peu sévères. Ils ne se justifient, notons-le, que si l'on s'attendait à ce que *toutes* les propositions de 1990 soient docilement entérinées par un large public, de manière homogène et consensuelle: or une telle attente excède, semble-t-il, la philosophie d'une entreprise qui consistait à *soumettre à l'usage* un lot de variantes graphiques. Si l'on s'en tient à ce dernier objectif, le bilan apparaît plus positif – surtout, bien entendu, si l'on accepte de tirer honnêtement et jusqu'au bout les leçons de cette tentative.

De manière plus concrète, certaines des propositions de 1990 ont assez efficacement exercé leur influence dans les dictionnaires, où l'on relève, par exemple, l'introduction de formes francisées pour les néologismes (*caméraman(s)*, proposé à côté de *cameraman*, *cameramen*); l'apparition de certaines soudures, comme dans *narcotraquant*, et de régularisations morphologiques, comme dans la série spécialisée *prudhomme*, *prudhommal*, *prudhommie* à côté de *prud'homme*, *prud'homal*, *prud'homie*; enfin la suppression de certaines doubles consonnes (*amoncèlement*).

En revanche, les formes de singulier comme *sèche-cheveu* et *essuie-main* n'ont guère eu de succès, ni dans le public (on s'est beaucoup gaussé), ni chez les lexicographes: car au singulier comme au pluriel, une majorité de scripteurs rechignent à orthographier ces composés autrement qu'en fonction de leur motivation sémantique (*le X qui sèche les cheveux*, *le X qui essuie les mains*). Dans le cas des accents, le bilan est mitigé également. Ainsi, la graphie préconisée *évènement*, toute conforme qu'elle est au principe de correspondance entre forme écrite et forme orale, n'a pas (ou du moins pas encore) fait de percée remarquable, si l'on excepte les quelques publications qui appliquent la réforme de manière volontariste. Trop spectaculaire sans doute, la suppression de certains circonflexes (*surement*, *ile*) n'a pas non plus pénétré les usages; elle a, de façon emblématique, heurté la sensibilité de beaucoup d'utilisateurs (Cerquiglini, 1995).

Au plan (socio)linguistique comme au plan symbolique, ces quelques observations sont riches d'enseignement. D'abord, elles permettent de penser que le lexique français, du moins le lexique non néologique, n'est pas un terrain d'expérimentation idéal pour la simplification orthographique – du moins une simplification qui resterait modérée, et qui serait *proposée* et non *imposée*. En matière lexicale en effet, le gain qui résulte d'un certain choix (priorité accordée au principe phonographique, facilitation de l'encodage) peut se trouver perdu d'un autre point de vue (reconnaissance visuelle des signes, aisance du décodage).

Prenons l'exemple du circonflexe. Pour le décodeur en situation de lecture, ce diacritique est investi d'une fonction signalétique: il sert d'indicateur de série

morphologique et/ou de marque idéographique⁷, permettant une identification visuelle et sémantique plus directe des unités lexicales qu'il caractérise. Alors qu'elle allège la tâche du scripteur, la suppression de certains circonflexes réduit, symétriquement, la saillance perceptuelle des mots concernés, qui seront identifiés moins aisément à la lecture, notamment chez les lecteurs experts qui, pour accéder au sens, ne passent pas, ou du moins pas forcément, par une oralisation intermédiaire: sans conteste, la distinctivité graphique des unités s'amointrit dans la série *cou, coup, cout* (nouvelle orthographe), par rapport à la série *cou, coup, coût* (ancienne orthographe). En cas de suppression du circonflexe, un profit est donc compensé par une perte, l'abaissement du coût de l'encodage entraînant un accroissement proportionnel du coût de décodage. Autre exemple: bien qu'il soit irrégulier d'un point de vue phonographique, le contraste accentuel *événement-avènement* n'est pas dépourvu de fonctionnalité sémiotique. En maximisant la distinction graphique entre deux paronymes, il favorise, à la lecture, la désambiguïsation et l'accès à l'interprétation. De son côté, l'extension de la soudure dans des composés plutôt longs semble avoir eu, dans certains cas, un effet opacifiant. De tels phénomènes peuvent faire obstacle aux tentatives de régularisation chez des usagers qui, en principe, sont aussi souvent lecteurs que scripteurs. Peu conscients des origines de leurs réticences, réagissant à l'instinct, ils seront prompts à brandir des arguments idéologiques ou affectifs parfois affligeants: cela n'exclut pas l'existence, derrière les arguments de façade, de raisons mieux fondées linguistiquement ou pragmatiquement.

Dès lors, on comprend mieux que la suppression ou la modification de certains accents ait pu polariser les attentions, provoquant, comme l'écrit joliment Cerquiglini (1995:7), une «conflagration orthographique». Ce type de rectification ne saurait, selon toute apparence, entraîner l'adhésion de l'ensemble des catégories sociales et des générations concernées, pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à des facteurs idéologiques, mais aussi, plus fondamentalement, aux facteurs cognitifs qui déterminent l'appréhension du signifiant graphique. De ce point de vue, il y a bien sûr un fossé entre les intérêts stratégiques des lecteurs experts, éventuellement âgés et malvoyants, attachés aux éléments idéographiques de l'«ancienne» orthographe, et d'autre part ceux des jeunes élèves qui s'accommoderont parfaitement, au début de

7 Comme l'ont bien compris les publicistes de la marque Lancôme, en lançant le parfum de la marque dénommé *Poème*. La remarque faite ici à propos de la fonction signalétique du circonflexe vaut quelle que soit par ailleurs sa légitimité historique, souvent contestable (dans l'histoire de l'orthographe, bien des circonflexes et bien des lettres étymologiques ont été arbitrairement introduits par de faux érudits – nom que l'on donne un peu cruellement, après-coup, aux érudits qui se sont trompés!).

leur apprentissage, d'une orthographe régularisée selon un principe de correspondance entre son et lettre.

En résumé, je ferai l'hypothèse que les résistances ponctuellement rencontrées par les propositions de 1990 trouvent une de leurs sources dans des faits de *resémiotisation secondaire*. Confrontés à certaines graphies aberrantes, que ce soit du point de vue de la relation oral-écrit ou de tout autre point de vue, les sujets sont enclins, consciemment ou non, à leur donner du sens et, dans le meilleur des cas, à leur conférer une pertinence à un autre niveau de la structure linguistique. Toute retouche apportée à l'orthographe doit s'accompagner de précautions à l'égard de ces mécanismes qui relèvent d'une «logique naturelle» sous-jacente à la pratique de l'écriture, et qui participent de plein droit au fonctionnement de ce que N. Catach appelle, à juste titre, un plurisystème graphique. Dans la tradition française, on peut relever, après Blanche-Benveniste & Chervel (1978: 11), la difficulté que l'on rencontre à passer officiellement d'un principe de «facilitation de la lecture et de l'interprétation» (principe massivement appliqué non seulement dans l'orthographe, mais également en matière d'anaphores et de cohésion textuelle⁸), à un principe de «facilitation de l'encodage» qui, pourtant, aurait pour conséquence positive de limiter les fautes d'orthographe⁹.

Malgré toute cette complexité, à la fois linguistique, pragmatique et socio-idéologique, reste-t-il envisageable d'implanter en français certaines simplifications orthographiques, si possible sans heurts et sans tensions, sans avoir à miser sur le prosélytisme ou sur une coercition aux effets improbables? Le Conseil supérieur de la langue française de Belgique avance, dans le projet qu'il soumet à notre réflexion, une proposition qui semble bien intéressante, et qui consisterait à faire plutôt porter l'effort de rénovation sur l'orthographe dite *grammaticale*. En effet, la portée des règles est plus grande dans ce domaine que dans le cadre du lexique, ce qui, en reprenant les termes du préambule signé par Georges Legros, laisse attendre «une rentabilité particulière» des ajustements proposés. Il s'agit là, d'autre part, d'un secteur où les «décideurs» sont moins nombreux: si chacun se sent concerné par la graphie d'une unité lexicale courante comme *île*, on peut

8 Cf. [Reichler-]Béguelin, 1988.

9 Une réserve s'impose, et de taille. Dans certains genres textuels, ainsi les messages informels transmis grâce aux messageries électroniques et aux téléphones portables, les innovations orthographiques sont légion, se passant aussi bien de l'initiative que de l'assentiment des organismes de gestion linguistique! Extraits d'un corpus personnel, témoignant d'ailleurs de «styles» relativement différents dans la simplification: *atoutal alagar*; *a +*; *ou eskon peut te joindre*; *ou es-tu, on sinkiete*; *bonuit*, *biz*; *c vrai ke c pas facile*; etc. Le principe phonographique et alphabétique est sollicité, mais n'exclut pas l'emploi de syllabogrammes ou de logogrammes (cf. Anis, 1999: 88-89).

douter qu'il en aille entièrement de même, dans le grand public, pour l'orthographe des PP, volontiers considérée comme affaire de spécialistes. À première vue, l'idée de nos partenaires est donc séduisante. Au cas où l'orthographe grammaticale se révélerait moins sujette aux incidents qui ont hypothéqué les retouches proposées pour l'orthographe lexicale, une intervention pourrait se révéler plus efficace, et peut-être aussi plus sereine. Et pourquoi ne pas s'attaquer, en premier lieu, à ce bastion hautement problématique, et que si peu de sujets dominant véritablement, les règles d'accord du PP?

2. Propositions pour l'accord du participe passé

2.1.1. L'accord du participe passé (PP) avec *avoir*: du latin au français contemporain

Comme le rappelle Wilmet (1999) au début de son ouvrage, le latin connaissait des formulations telles que *habeo cultellum comparatum*, littéralement «j'ai (je détiens) un couteau acheté»: dans cet exemple, le verbe est un présent et le participe de *comparare* a la fonction d'un adjectif accordé avec son support, c'est-à-dire avec le substantif auquel il se rapporte et avec lequel il entretient, sémantiquement, une relation de type «être». Or ce sont les tournures de ce genre qui, par grammaticalisation de leur valeur aspectuelle, ont donné naissance à notre moderne «passé composé», ainsi d'ailleurs qu'aux autres formes composées du verbe. Comme l'observe Wilmet, chez La Fontaine, *il avait une somme enfouie* est encore interprétable d'une double manière: l'énoncé signifie soit «il possédait une somme enfouie», soit (avec un ordre des mots aujourd'hui archaïsant) «il avait enfoui une somme».

Les progrès de la grammaticalisation n'ont pas seulement influencé l'ordre des mots et rapproché l'auxilié de l'auxiliaire, ce dont témoigne *a contrario* l'exemple de La Fontaine; ils ont également fait que le verbe composé tend à se comporter comme une forme unitaire, rendant progressivement obsolète l'accord du participe. Le sentiment d'une relation du type «être» entre le régime et le participe s'est-il perdu d'abord dans la séquence progressive *j'ai écrit une lettre, j'ai enfoui une somme*, où l'accord était déjà très souvent omis par les clercs médiévaux? Le fait est que chez ces mêmes clercs, l'accord se maintenait plus fermement quand le régime précédait le verbe: *la lettre que j'ai écrite, la lettre, je l'ai écrite*. Mais il peut s'agir là d'une tendance induite par l'activité d'écriture, qui privilégie de manière générale, pour des raisons mécaniques, l'accord avec «ce qui est avant»; à l'oral, il est impossible malheureusement de savoir avec exactitude comment les sujets de l'époque accordaient leurs participes...

Quoi qu'il en soit, au XVI^e siècle, les premiers codificateurs du français n'ont pas hésité à conférer une portée prescriptive à ce qui n'était peut-être, au

départ, que le reflet d'un tic de copiste. Ils ont donné force de loi à une répartition qui, même d'après les indices fournis par les textes, ne reflétait pas à l'époque une réalité linguistique tranchée; malgré les protestations de certains contemporains, ils ont ainsi réussi, et de manière durable, à imposer une distribution normative stricte entre *j'ai écrit une lettre* (absence d'accord «obligatoire») et *la lettre que j'ai écrite* (accord «obligatoire» avec le support antéposé)¹⁰.

2.1.2. Le PP des verbes pronominaux

L'histoire ultérieure de l'accord du PP est faite de querelles de grammairiens, de normes surajoutées, de complications diverses. Comme on l'a vu en introduction, le problème de l'accord s'est cristallisé au XIXe siècle en termes de recherche de la fonction COD. Dès lors, on s'est astreint dans les classes à enseigner les cas particuliers illustrés par les exemples suivants, qui fleurent la dictée et le championnat d'orthographe:

- A) *Les efforts que le livre lui a coûtés* (accord demandé, car le complément antérieur répond à la question *quoi?*) mais *Les cent francs que le livre lui a coûté* (accord interdit sous prétexte que le complément antérieur répond à la question *combien?*)
Les chansons qu'on a entendu chanter (accord interdit, le relatif est COD de l'infinitif *chanter*, pas de *entendre*), mais *Les chanteurs qu'on a entendus chanter* (glosé par «On a entendu les chanteurs, et ceux-ci chantaient»)
Les pommes, on les a mangées (COD antérieur au PP), mais *Des pommes, on en a mangé quatre* (difficulté particulière liée au PP précédé de *en*)
- B) *Ils se sont battus* (accord du PP avec le réfléchi quand celui-ci a fonction de COD)
Ils se sont contesté la préséance (pas d'accord, car le *se* a fonction de complément d'objet indirect)
Ils se sont échappés (*se* est dépourvu de fonction grammaticale, donc accord du PP avec le sujet)
Ils se sont complu à faire des plaisanteries (même cas que le précédent, mais attention, exception: le PP de *se complaire* reste toujours invariable)
Les priorités qu'ils se sont arrogées (même cas toujours, mais autre type d'exception: pour ce PP d'un verbe essentiellement pronominal, l'accord exigé est avec le COD antérieur...)

Les exemples du groupe B) illustrent le cas, retors s'il en est, des verbes pronominaux. *Le bon usage* de Goosse-Grevisse (§ 916 page 1345) lui consacre un historique dont la lecture est édifiante. On y apprend, exemples à

10 Dans un célèbre poème de 1558, reproduit par Arrivé (1993: 173) et Wilmet (1999: 17), Clément Marot se fait le chantre d'une telle règle, tout en tirant argument de l'italien: *Dio noi a fatti*.

l'appui, qu'en ancien français, le PP des verbes pronominaux s'accordait presque toujours avec le sujet. Cet accord est resté fréquent au XVII^e siècle, et demeure pratiqué par beaucoup de «bons auteurs» du XVIII^e, malgré l'apparition, chez Malherbe et ses successeurs, de la règle moderne consistant à remplacer *être* par *avoir*, qui ramène le cas du PP des verbes pronominaux non réfléchis à celui du PP utilisé avec *avoir*. Les auteurs modernes continuent, volontairement ou non, à accorder sporadiquement avec le sujet: *Virginie s'était imaginée que c'était elle, dans sa loge, qu'on applaudissait* (Aragon < Goosse-Grevisse, *loc. cit.*). Ce qui conduit Goosse-Grevisse à proposer, à la suite de Hanse, de renoncer à imposer la règle traditionnelle, et d'autoriser à nouveau que le PP des verbes pronominaux puisse être accordé avec son sujet (la proposition est reprise, on y reviendra, dans le document de travail «Une simplification plus radicale de l'accord du participe passé?»: voir ci-dessous 3.2. et Annexe).

2.1.3. Accord du PP: quelles sont les tendances?

Au cours des siècles, et malgré les exemples de pronominaux dont il vient d'être question, le français parlé a vu progresser la tendance à l'invariance du PP, déjà évoquée au point 2.1.1. En témoignent nombre d'exemples qui concernent surtout le PP avec *avoir*, mais aussi celui avec *être*. Ainsi: *la décision qu'il a pris* (oral), *j'ai été pris de court* (oral, prononcé par une jeune femme); *je me suis dédit* (idem); *cette éducation est transmis* (relevé lors d'une réunion d'un organisme linguistique); *je ne suis pas sûr de t'avoir bien compris* (courriel universitaire, adressé à une femme; pour d'autres exemples, voir Frei, 1929: 56-57, Wilmet, 1999: 24).

Ces cas d'invariance ont paru si naturels au linguiste genevois Henri Frei qu'il écrit voici trois quarts de siècle: «il faut savoir aujourd'hui d'avance, et uniquement en vertu des règles enseignées à l'école et dans les livres, que de tels tours sont incorrects» (1929: 183). Bien que fustigés par la norme, ils indiquent pour le moins, en français parlé contemporain, une situation variationnelle, laquelle est fortement soutenue par les faits d'homophonie affectant les PP à finale vocalique: dans *les bananes qu'il a* [mA\$Je], *la somme qu'il a* [A\$fwɪ], *les propos que j'ai* [A\$tA\$dy], impossible à l'oral de savoir si les participes sont ou non accordés (*mangées* ou *mangé? enfouie* ou *enfoui? entendus* ou *entendu?*) Si l'on en croit Catach (1989: 289; la plupart des avocats, hommes politiques, professeurs ou académiciens ne

réaliseraient plus l'accord du PP avec *avoir* qu'une fois sur trois ou quatre à l'oral¹¹.

D'autres productions «non conformes», comme *je me suis permise de vous appeler* (oral téléphonique), *c'est lui qui l'a faite venir* (< Frei 1929: 23), *la robe que je me suis faite faire* (rapporté par M. Lenoble-Pinson), *l'influence de l'église de scientologie s'est faite sentir* (oral radiophonique; cf. aussi Frei, 1929: 164), sont cependant là pour témoigner que l'accord du PP n'est pas purement et simplement en perdition: par moment, il peut apparaître quand la norme ne l'attend pas, obéissant à une logique de clarification sémantique ou énonciative fort éloignée de la logique à base syntaxique progressivement mise en place par la grammaire traditionnelle.

Seules des enquêtes linguistiques rigoureusement menées pourront nous en apprendre davantage sur cette intéressante situation de variation linguistique.

2.2. Le «participe passé autrement»

Dans son livre de 1999, Wilmet illustre une première façon possible de faire bouger les pratiques pédagogiques. En s'en tenant, *grosso modo*, au bagage de règles orthographiques héritées, il présente un protocole d'accord simplifié qui repose sur trois directives, dont je ne retiens ici que l'essentiel (pour plus de détails, voir l'Aide-mémoire de Wilmet, 1999: 111):

(1) IDENTIFIER LE PP ACCORDABLE (par tri des formes homophones, infinitifs, imparfaits ou autres).

(2) IDENTIFIER LE SUPPORT DU PP.

Commentaire: Le protocole de Wilmet revient à traiter le PP comme un adjectif, c'est-à-dire comme l'*apport* d'un *support* (cf. 2.1.1.). Cela est *valable dans tous les cas*, que l'on ait affaire à un PP seul, à un PP conjugué avec *être* ou *avoir*, ou au PP d'un verbe pronominal. Dès lors, pour accorder le PP, la *recherche du support* remplace avantageusement la quête du sujet ou du COD. Cette recherche concerne en effet *tous* les PP, et s'accommode d'une simple question du type *qui / qu'est-ce qui est (était / sera / a été....) PP?* (avec une variante utilisée dans le cas des verbes à se persistant, i.e. «essentiellement pronominaux»: *qui / qu'est-ce qui s'est (s'était / se sera...) PP?*) Je renvoie ici aux exemples de recherche du support proposés au chapitre II du livre de Wilmet, dont la démarche n'est pas sans rappeler la règle simplifiée proposée en 1838 par le grammairien Albert de Montry:

11 Deux observations cependant. D'abord, ce n'est pas parce qu'un accord est inaudible qu'il n'est pas fait (cf. Berrendonner & Béguelin, 1995). Ensuite, l'accord au féminin peut être audible régionalement chez des locuteurs qui conservent un allongement de la voyelle: *la somme qu'il a [A\$fwɪ :]*, ou qui ont développé un yod comme marque de féminin (c'est le cas chez certains ressortissants de Suisse romande): *la somme qu'il a [A\$fwɪj]*.

«Le participe, *quel qu'il soit*, s'accorde toujours avec le substantif exprimé ou sous-entendu placé avant lui, et répondant à la question *qui est-ce qui?* Il reste invariable lorsque la réponse se trouve après lui, ou n'existe pas.»¹²

(3) VERIFIER QU'IL N'Y A PAS BLOCAGE DE L'ACCORD.

Commentaire: Cette partie, la plus délicate du protocole de Wilmet, vise à éviter l'accord pour plusieurs types de PP: notamment, bien sûr, les PP avec *avoir* dont le support suit le verbe; mais aussi les PP de verbes impersonnels; certains verbes pronominaux à se caduc (c'est-à-dire utilisés également sans le se); les ex-participes devenus prépositions (*ci-joint, attendu...*), etc.

Dans l'ensemble, l'entreprise de Wilmet vise à rationaliser le discours grammatical. La démarche pédagogique proposée repose sur un principe d'isomorphie entre forme et sens: prédiqué à propos d'un support, le PP accordable s'accorde avec ce support, qu'il convient donc de repérer. On fait, dès lors, l'économie de la recherche aussi bien du sujet (pour les verbes à auxiliaire *être*) que du COD (pour les verbes à auxiliaire *avoir*). Tout en préconisant certaines options, la norme sous-jacente demeure relativement «autonomiste¹³» par rapport à l'évolution – à vrai dire imparfaitement connue – du français parlé (2.1.3.). Par rapport aux pratiques scolaires traditionnelles, l'aspect «manipulation de la langue» est conservé, l'accord continuant à se faire ou non au service de nuances de l'expression. L'option choisie permet de gagner du temps dans l'apprentissage, tout en préservant les usages orthographiques hérités; par certains de ses aspects, elle rejoint la position de théoriciens qui, dans la mouvance générativiste des années 1970-1980, ont proposé des formalisations sur la base ces usages traditionnels (voir, à ce propos, la synthèse intéressante et documentée de Maurel, 1988).

2.3. Les propositions de janvier 2003

Les propositions du Conseil belge, dans leur état de fin janvier 2003, font un pas de plus vers la reconnaissance, en français, d'une situation de variation pour l'accord du PP. Ces propositions se présentent sous deux versions, la première légère et la seconde plus radicale. Toutes deux laissent subsister un certain nombre de questions dont la réponse ne pourra naître que d'une réflexion collective. On se reportera aux textes complets figurant en annexe, dont je me contente ici de broser le contenu à grands traits.

12 Passage cité par Chervel, 1977: 114. Appropriée pour le PP avec *avoir*, cette règle se heurtait malencontreusement au cas du PP de *être*, qui s'accorde avec son sujet même quand celui-ci est postposé: *quand sont passées les cigognes...* Le protocole de Wilmet évite, bien entendu, cet écueil qui a voué à l'insuccès la règle de Montry.

13 Au sens que donne à ce terme Jacques Anis dans ses travaux sur l'écriture.

2.3.1. Version légère

Ce premier projet, modéré, vise à faire entériner des options dans certaines situations «à problèmes». La doctrine traditionnelle est à la fois prise pour base et retouchée. Par endroit, la notion de COD continue à être invoquée. Voici l'essentiel des propositions, numérotées et formulées à ma façon:

- (1) Les PP devenus prépositions ou adverbes, ou utilisés en tant que tels, pourront ne pas s'accorder (cela concerne des formes comme *ci-annexé*, *ci-inclus*, *mis à part*, *y compris*...).
- (2) Les PP des verbes «métrologiques» pourront varier ou ne pas varier quel que soit leur complément (*coûté*, *valu*, *pesé*).
- (3) Les PP immédiatement suivis d'un infinitif pourront ne pas varier (cela revient à mettre en cause les codifications artificielles dont ont fait l'objet: *Les chansons qu'on a entendu chanter* et *Les chanteurs qu'on a entendus chanter* (cf. § 2.1.1. sous la lettre A).
- (4) Les PP dont le COD a un attribut s'accorderont ou non selon le sens: *Marie, je l'ai cru jeune* («j'ai cru qu'elle était jeune») vs *Marie, je l'ai crue jeune* («je l'ai crue quand elle était jeune»).

Commentaire: Dans la manière dont elles sont justifiées (voir Annexe ci-après), les règles (3) et (4) encourent le reproche d'entériner l'existence, en français, d'une proposition infinitive dont il a été démontré qu'elle n'existait pas. D'un point de vue purement scientifique, mieux vaudrait donc préconiser en ce cas l'accord que le non accord – mais d'un autre côté, cela reviendrait à ignorer la tendance générale à l'invariance: on voit, à un exemple comme celui-ci, combien les choix sont délicats. Quant aux nuances de sens orthographiquement exprimées sous (4), notons qu'elles restent implicites au masculin singulier (*Pierre, je l'ai cru jeune*) ainsi qu'aux temps non composés du verbe (*Marie, je la croyais jeune*); il est donc également envisageable de s'en remettre partout au contexte pour la désambiguïsation.

- (5) Le PP de *s'arroger* pourra s'accorder avec le sujet, de même que «les PP des verbes accidentellement pronominaux dont le sens varie selon qu'ils sont ou non munis d'un *se*» (*se figurer*, *s'approprier*), à l'exception de la série traditionnellement invariable *plu*, *déplu*, *complu* et *ri*.

2.3.2. Version plus radicale

Cette seconde proposition fait encore un pas de plus sur la voie de la simplification. Elle repose sur deux principes seulement, déjà appliqués, paraît-il, dans un pays comme l'Allemagne pour l'enseignement du français aux allophones débutants:

- (1) Le PP avec *avoir* pourra toujours rester invariable.

Commentaire: Cette mesure revient à aligner le français écrit sur les variations constatées en français parlé ainsi que dans les écrits non standard (à ceci près que le PP ne pourra pas, comme cela arrive parfois encore dans l'expression spontanée ou

par hypercorrection, s'accorder avec le COD qui suit...). À terme toutefois, on peut penser que la digraphie préconisée ici donnerait un coup de pouce à l'évolution vers l'invariabilité.

(2) Le PP employé avec *être* pourra toujours s'accorder avec son sujet (y compris dans le cas des verbes pronominaux).

Commentaire: On rejoint ici la position de Hanse et de Goosse-Grevisse évoquée au § 2.1.2. Comme l'a souligné, dans le cadre du Séminaire de Bruxelles, Michèle Lenoble-Pinson, l'implantation de cette seconde règle supposerait toutefois que les francophones soient prêts à admettre, à l'écrit comme à l'oral, une formulation du type *elle s'est offerte un nouveau manteau*. En fait, le problème se pose encore de savoir s'il est possible de traiter de manière unitaire le cas du PP avec *être*: il pourrait être préférable de conserver, dans ce cas, une stratégie sémantique de recherche du *support* (à trouver, dans le cas des pronominaux, tantôt du côté du sujet, tantôt du côté du régime).

3. Conclusions

Les propositions présentées ci-dessus viennent après d'autres qui n'ont pas abouti. Ainsi l'arrêté promulgué par Georges Leygues en 1900 préconisait déjà d'admettre, dans tous les cas, l'invariance du PP avec *avoir*: à la suite d'un conflit de pouvoir entre l'État et l'Académie, le texte n'est jamais entré en vigueur (Arrivé, 1993: 108-109). Un autre arrêté promulgué l'année suivante rapporta le précédent et n'accepta plus l'invariance du PP avec *avoir* que lorsqu'il est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé. Cette proposition est reprise sous une forme différente dans l'arrêté Haby de 1976, et n'a, selon toute apparence, pas été appliquée dans l'intervalle. Arrivé constate en outre que les tolérances relatives au PP contenues dans l'arrêté Haby, et qui concernent aussi le PP précédé de *en* ainsi que les cas de *coûter*, *valoir*, etc., sont peu appliquées et étonnamment mal connues des enseignants (*loc. cit.*: 112).

Est-on prêt, dans la situation présente, à tirer leçon des échecs passés? Cela supposerait d'abord et avant tout de s'informer aussi précisément que possible sur la situation de l'accord du PP dans le français écrit et parlé d'aujourd'hui (où se situent les régularités effectives, construites par les sujets parlants, et comment éviter que les nouvelles règles proposées viennent interférer avec ces régularités?). Lors du Séminaire de Bruxelles (cf. n. 2), le besoin s'est également fait sentir d'évaluer la demande du corps social, d'étudier l'implantabilité d'une réforme, d'estimer les effets qu'elle est susceptible de produire à terme ainsi que la nature des coûts et bénéfices escomptés en termes d'enseignement, de politique linguistique, d'industries de la langue. La phase de réflexion engagée à partir du projet discuté ici devrait, dans l'idéal, associer l'ensemble des communautés francophones et, en leur sein, toucher les milieux professionnels les plus directement concernés, afin que l'information circule et que les acteurs principaux soient

associés aux processus de décision. Toute hâte, toute mesure (même peu autoritaire...) prise d'«en haut», sans consultation suffisante, risquerait de se révéler préjudiciable. Une fois les propositions établies, il faudrait aussi prévoir suffisamment tôt des documents explicatifs différenciés, adaptés d'emblée à plusieurs types de public (enseignants du secondaire, enseignants de FLE, rédacteurs experts, écrivains et journalistes, linguistes, auteurs de manuels, etc.). Une campagne d'information préalable sur les médias (comme celle qui a précédé, dans les pays européens, l'introduction de l'euro...) ne semblerait pas de trop pour préparer le terrain à une évolution orthographique telle que celle qui est envisagée.

Par ailleurs, d'un point de vue linguistique et didactique, si l'on veut que l'opération porte ses fruits, il convient de veiller de près à la cohérence interne du bagage de règles proposés, à sa compatibilité avec les autres domaines de la grammaire. Il faudra également justifier la pertinence éducative et intellectuelle des exercices et manipulations qui, en classe, seront introduits pour implanter progressivement l'usage simplifié. Comme on l'a indiqué plus haut dans l'introduction, l'entreprise de rationalisation ne saurait se cantonner au cas de l'accord du PP: elle devrait avoir en vue le discours grammatical dans son ensemble.

Pour toutes ces raisons, il a semblé nécessaire aux participants du Séminaire de Bruxelles de proposer la création, à l'échelon international, d'un Observatoire de la langue française et de ses pratiques orthographiques. Un tel Observatoire aurait pour mission de fédérer et de coordonner les recherches et les enquêtes nécessaires pour que les décisions qui, à l'avenir, seront prises en matière d'orthographe reposent sur des connaissances scientifiques précises et vérifiées, ainsi que sur une estimation réaliste des mécanismes sociaux propices à l'implantation de modifications.

Références bibliographiques

- Anis, J. (sous la direction de). (1999). *Internet, communication et langue française*. Paris: Hermès.
- Arrivé, M. (1993). *Réformer l'orthographe?* Paris: PUF.
- Béguelin, M.-J. (1988). Norme et textualité. Les procédés référentiels considérés comme déviants en langue écrite. In G. Schöni et al. (éds), *La langue française est-elle gouvernable? Normes et activité langagière*. (pp. 185-216). Neuchâtel-Paris: Delachaux & Niestlé.
- (1998). Rectifications orthographiques: où en est-on? *Orthographe: savoirs et savoirs faire, Langage & pratiques*, 22, 17-24.
- Béguelin, M.-J. (dir.), Matthey, M., Bronckart, J.-P., Canelas, S. (2000). *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.

- Berrendonner, A. (1983). *Cours critique de grammaire générative*. Lyon: PUL.
- Berrendonner, A. & Béguelin, M.-J. (1995). Accords associatifs. *Cahiers de praxématique*, 24, 21-52.
- Blanche-Benveniste, C. & Chervel, A. (1978). *L'orthographe*, 3^e édition augmentée. Paris: Maspéro (1^e édition 1969).
- Délégation à la langue française de la CIIP (2002). *Les rectifications de l'orthographe du français*, 2^e édition revue, Neuchâtel (1^e éd. 1996).
- Catach, N. (1989). *Les délires de l'orthographe*. Paris: Plon.
- (1991). *L'orthographe en débat*. Paris: Nathan.
- Cerquiglini, B. (1995). *L'accent du souvenir*. Paris: Minuit.
- Chervel, A. (1977). *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris: Payot.
- Frei, H. (1929). *La grammaire des fautes*. Genève.
- Goosse, A. (1991). *La nouvelle orthographe*. Louvain: Duculot.
- Goosse-Grevisse = Grevisse, Maurice, *Le bon usage. Grammaire française*, 13^e édition refondue par André Goosse. Paris-Louvain-la-Neuve: Duculot, 1993.
- Matthey, M. (2001). Variation orthographique, enseignement et changement. In C. Gruaz & R. Honvault (éds), *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en l'honneur de Nina Catach*. (pp. 129-137). Paris & Genève: Champion / Slatkine.
- Maurel, J.-P. (1988). L'accord du participe passé: du neuf sur une règle ancienne? *Nouvelles recherches en grammaire*, Université de Toulouse-le-Mirail, 24 pp. (Texte obligeamment transmis par l'auteur).
- Wilmet, M. (1999). *Le participe passé autrement. Protocole d'accord, exercices et corrigés*. Paris & Bruxelles: Duculot.
- Yaguello, M. (2003). *Le grand livre de la langue française*. Paris: Seuil.

ANNEXE

Communauté française de Belgique
Conseil supérieur de la langue française
Commission de l'enseignement

Projet de rationalisation de l'orthographe grammaticale

Préambule

La commission est composée de M^{me} Michèle Lenoble-Pinson et de MM. Alain Braun, Guy Jucquois, Jean-Marie Klinkenberg, Georges Legros (président) et Marc Wilmet.

Elle a entrepris d'élaborer des propositions de rationalisation et de simplification de l'orthographe grammaticale, qu'elle souhaite voir soumises aux autres organes responsables de la politique linguistique de la Francophonie; la portée des règles grammaticales permet en effet d'escompter une rentabilité particulière de tout ajustement en la matière. Ces propositions, elle a voulu les concevoir dans l'esprit des *rectifications* adoptées en 1990: supprimer les principales anomalies de la tradition scolaire; prendre acte de certaines évolutions déjà bien installées; élargir la tolérance plutôt que substituer de nouvelles impositions, fussent-elles plus logiques, aux anciennes.

La commission a choisi de commencer ses travaux par un des monuments de l'orthographe française, grand consommateur de temps et d'énergie chez les élèves et pourvoyeur d'inquiétudes à long terme chez les usagers: les règles d'accord du participe passé. Dès le début, elle s'est trouvée confrontée à un dilemme à la fois politique et psycholinguistique:

- ◆ pour réussir, une proposition de réforme de l'orthographe grammaticale ne peut se montrer ni trop audacieuse (elle risquerait d'être refusée par les organes responsables et par le corps social) ni trop timide (le bénéfice n'étant pas à la hauteur de l'effort d'adaptation, elle risquerait de

rester lettre morte: voir des exemples antérieurs et l'avis catégorique des enseignants consultés);

- ♦ elle ne peut non plus ni heurter les mécanismes profonds de la langue (qu'essaient de traduire les règles de grammaire) ni ignorer les tendances de leur évolution spontanée (que manifestent les «fautes» des usagers, sans doute moins connues et moins facilement prises en compte que les règles).

Pour aller de l'avant, la commission s'est entendue sur des propositions limitées, que décrit le premier des documents qui suivent; ces propositions ont été examinées par le conseil plénier, qui a décidé de les transmettre sans plus attendre aux partenaires institutionnels. Plusieurs membres de la commission ont toutefois insisté pour que soit aussi envisagée une solution plus «radicale», de façon à élargir l'espace de réflexion et de choix: le deuxième document ci-dessous vise à ouvrir le débat à ce sujet; la commission n'a pas encore pris position sur les questions qu'il pose: elle les soumet telles quelles à la discussion internationale.

La commission s'est ensuite penchée sur deux autres sujets, qu'évoquent les documents 3 et 4: le pluriel des noms composés, à propos duquel elle fait part ici de son hypothèse et de ses hésitations; l'accord du verbe avec le sujet, dont elle n'a étudié jusqu'à présent que le cas particulier du sujet à double noyau. Un des objectifs de la rencontre de mars 2003 devrait être de déterminer collégialement, au titre des suites à donner à ces premiers documents, d'autres objets d'étude et des modalités de travail en commun.

Georges Legros

30/01/03

1. LE PARTICIPE PASSE

La tradition scolaire distingue quatre variétés de participes passés (en abrégé PP) et quatre types d'accords:

- (1) le PP employé seul, qui s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte;
- (2) le PP conjugué avec l'auxiliaire *être*, qui s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe;
- (3) le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, qui s'accorde en genre et en nombre avec le complément (d'objet) direct antérieur du verbe mais ne s'accorde pas si le complément (d'objet) direct suit le verbe ou s'il n'existe pas de complément (d'objet) direct;
- (4) le PP des verbes pronominaux, qui s'accorde en genre et en nombre soit avec le sujet (cas des verbes essentiellement pronominaux), soit avec le complément (d'objet) direct antérieur (cas des verbes accidentellement pronominaux).

Les propositions de simplification visent, dans l'ordre, le PP employé seul, le PP employé avec l'auxiliaire *avoir*, le PP des verbes pronominaux.

1.1. PP employé seul

Propositions

- ♦ *Ci-annexé, ci-inclus, ci-joint* pourront ne pas s'accorder avec le nom auquel ils se rapportent, que celui-ci les suive ou même les précède.

Ci-annexé la copie des pièces demandées (*Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e éd., 1^{er} vol., 1992); Vous trouverez la copie des pièces demandées ***ci-annexé***.

Vous trouverez ***ci-inclus*** la copie du procès-verbal (*Ibid.*); Vous trouverez la copie du procès-verbal ***ci-inclus***.

Ci-joint l'expédition du jugement (*Ibid.*); Vous trouverez ***ci-joint*** la copie du diplôme (*Ibid.*); Vous trouverez la copie du diplôme ***ci-joint***.

Justification. Ces PP font quasiment figure d'adverbes. Ils correspondent à *ci-contre, ci-dessus, ci-dessous*...

- ♦ *Attendu, étant donné, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu, etc. (franchi, ôté, passé, quitté, sonné...)* pourront ne pas s'accorder avec le nom qui les suit lorsqu'ils ont valeur de préposition (= à cause de, à l'exception de, après, au-delà de, fors, outre, sans, sinon...).

Attendu les déclarations du prévenu, ...

Étant donné les retards fréquents des trains, ...

Passé la barrière, ...

Sonné l'heure de la retraite, ...

- ♦ *Fini* et ses synonymes pourront ne pas s'accorder avec le nom qui les suit lorsqu'ils constituent une phrase équivalente à *C'est fini...*

Fini, la plaisanterie! (Dictionnaire de l'Académie française, 9^e éd., 2^e vol., 2000).

Terminé les factures qui tombent mal: ...

Fini, les vacances?

Remarque. On pourrait envisager d'étendre la tolérance à d'autres PP entrant dans la même construction: **Acquis**, les réductions d'impôts? **Compliqué**, l'orthographe! ...

1.2. PP employé avec l'auxiliaire *avoir*

Propositions

- ♦ *Couté, valu et pesé* pourront varier conformément à la règle générale du PP employé avec *avoir*, quel que soit le sens de leur complément.

Les dix millions que cette maison a coutés/valus (évaluation matérielle) pourra s'accorder comme *Les efforts que cette maison a coutés/valus* (évaluation morale).

Les 130 kilos que Pierre a pesés... pourra signifier indifféremment que Pierre a procédé à la pesée de 130 kilos de marchandises ou qu'il est lourd de 130 kilos.

Justification. Ces verbes «métrologiques» (construits avec une indication de mesure) donnent lieu à de grands débats entre spécialistes quant à la fonction exacte de leurs compléments. On ne saurait demander aux élèves de trancher là où les usagers sont loin de s'accorder sur la recevabilité ou non de phrases comme ?*Les dix millions coutés par sa maison...*, ?*La médaille value à Paul par son courage...* ou ?*L'ascenseur est tombé en panne à cause des 130 kilos pesés par Pierre.*

- ♦ Les PP immédiatement suivis d'un infinitif pourront ne pas varier, indépendamment des rapports logiques qui s'établissent entre l'infinitif et le nom (ou le pronom) lié.

*Les chanteurs que j'ai **entendu** chanter..., aussi bien que Les chansons que j'ai **entendu** chanter...*

Justification. Le complément d'objet direct du verbe n'est pas un nom (ou un pronom) mais le tout formé de l'infinitif et du nom (ou du pronom). Question: «qu'est-ce qui a été entendu?»; réponse: «chanter les chanteurs» (ou «les chanteurs chanter/qui chantent», mais non simplement «les chanteurs») ou «chanter les chansons» (et non simplement «chanter» ni d'ailleurs «les chansons»).

- ◆ Les PP dont le complément d'objet direct antérieur a un attribut pourront ne pas varier chaque fois que la suppression dudit attribut dénaturerait le sens de la phrase.

*Marie, nous l'avons **cru** morte.*

*Les sommes que Pierre et Marie ont **laissé** impayées.*

Justification. Le complément du verbe n'est pas un nom (ou un pronom) mais le tout formé par le nom (ou le pronom) et son attribut. Dans les exemples précédents, ce n'est pas Marie qui est crue ni les sommes qui ont été laissées. Questions: «qui ou qu'est-ce qui avait été cru?», «qui ou qu'est-ce qui a été laissé?»; réponses: «(que) Marie (était) morte», «les sommes (qui sont) impayées».

Rappel. Les mêmes PP s'accordent en genre et en nombre avec leur complément d'objet direct antérieur, selon la règle générale, lorsque celui-ci est le nom ou le pronom seul: *Les documents qu'il a **reçus** propres sont aujourd'hui souillés.* C'est, en particulier, le cas chaque fois que l'attribut est introduit par une préposition: *Marie, nous l'avons **choisie** comme présidente; Ils l'ont **laissée** pour morte.* La différence entre formes accordées et formes invariées devient dès lors porteuse de sens:

*Marie, je l'ai **cru** jeune* («j'ai cru qu'elle était jeune») vs *Marie, je l'ai **crue** jeune* («je l'ai crue quand elle était jeune»).

*Les nouveaux locataires, nous les avons **laissé** tranquilles* («nous ne les avons pas ennuyés») vs ... *nous les avons **laissés** tranquilles* («nous les avons quittés apaisés»).

*Les traites que Pierre a **laissé** impayées* («qu'il a omis de payer») vs *Les traites qu'il (nous) a **laissées** impayées* («qu'il [nous] a abandonnées sans les avoir payées»).

*Je lui ai confié ma fille pendant le congé et il me l'a **rendu** malade* («il a été cause de sa maladie») vs ... *et il me l'a **rendue** malade* («il me l'a ramenée malade»).

1.3. PP des verbes pronominaux

Propositions

- ◆ Le PP du verbe essentiellement pronominal *s'arroger* pourra s'accorder avec le sujet.

*Ils se sont **arrogés** le droit de...; Elles se sont **arrogées** le droit de...; Les droits qu'elle s'est **arrogée**...; Londres brise l'impunité que s'était **arrogé** Pinochet (La Libre Belgique, 19 octobre 1998).*

Justification. Malgré la présence d'un complément d'objet direct, nous avons affaire à un pronom *se* autrefois caduc mais aujourd'hui persistant (sans doute depuis le XVII^e siècle), à ranger auprès des *s'absenter*, *s'abstenir*, *s'acharner*, *s'adonner*, *se blottir*, etc. (au total, une cinquantaine de verbes, parmi lesquels *s'arroger* est le seul à régir un complément d'objet direct). L'accord avec le complément d'objet direct antérieur, actuellement prescrit par la tradition scolaire (*Ils se sont **arrogé** le droit de...*, mais *Les droits qu'elle s'est **arrogés***) suit en fait le modèle de *Ils se sont **serré** la main*, etc. (verbe *serrer* muni d'un *se* caduc), en contradiction avec la procédure de découverte du complément d'objet direct par substitution de l'auxiliaire *avoir* à l'auxiliaire *être* (on peut interroger: «Ils ont serré quoi?» mais *«Ils ont arrogé quoi?» est désormais impossible).

- ◆ Pour des raisons analogues, les PP des verbes accidentellement pronominaux dont le sens varie selon qu'ils sont ou non munis d'un *se* pourront, à la forme pronominale, s'accorder avec le sujet.

*Pierre et Marie se sont **figurés** que...* (*se figurer* = «imaginer» vs *figurer* = «représenter»).

*Les satellites se sont aujourd'hui **appropriés** le ciel* (*s'approprier* = «accaparer» vs *approprier* = «adapter»).

Justification. Comme pour *s'arroger*, la recherche d'un complément d'objet direct par la procédure habituelle est impossible, sauf à altérer le sens de la tournure pronominale: *«qu'est-ce que Pierre et Marie ont figuré?», *«qu'est-ce que les satellites ont approprié?»).

Remarque. La seule exception (due à l'analogie et à la force de la tradition grammairienne) concerne le quatuor *plu*, *déplu*, *complu*, *ri*, dont on avalisera l'invariabilité malgré l'existence des deux séries non synonymiques *plaire* «séduire» vs *se plaire* «trouver du plaisir» (et non «se séduire»), *déplaire* «rebuter» vs *se déplaire* «être mal à l'aise» (et non «se rebuter»), *complaire* «satisfaire» vs *se complaire* «persister» (et non «se satisfaire»), *rire* «laisser éclater sa joie» vs *se rire* «se moquer» (et non «se décocher des sourires»).

Remarque générale sur l'accord du PP et la philosophie de ces propositions

La quadripartition en 1° PP employé seul, 2° PP conjugué avec l'auxiliaire *être*, 3° PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, 4° PP des verbes pronominaux, est inutilement compliquée. Le PP «participe» – le mot l'indique – des natures du verbe et de l'adjectif. Comme adjectif «receveur d'accord», il tend toujours à s'accorder avec le nom «donneur d'accord» auquel il se rapporte. Pas de différence fondamentale, ainsi, entre p. ex. *Une pomme **partagée** en deux...*, *La pomme a été **partagée** en deux...*, *La pomme que Pierre et Marie ont **partagée** en deux...* ou *La pomme que Pierre et Marie se sont **partagée**...* La question pertinente pour repérer le «donneur d'accord» *pomme* est chaque fois «qu'est-ce qui est partagé?»

À défaut de nom «donneur d'accord», le PP reste invarié. Les autres cas d'invariance résultent d'une indécision, fût-elle passagère, quant à la possibilité d'identifier le nom auquel se rapporte réellement le PP (l'illustration la plus évidente est celle du PP conjugué avec *avoir* où le «donneur d'accord» suit le «receveur d'accord») ou quant à la nature du PP (si, d'adjectif, il glisse vers l'adverbe ou la préposition). Beaucoup des prétendues «exceptions» de la grammaire scolaire cessent d'apparaître telles. En tout état de cause, les «règles» traditionnelles perdent leur apparence arbitraire. «Et comment l'esprit de l'homme pourrait-il s'intéresser à ce qui ne supporte pas la réflexion?» (Albert Sechehaye).

On mesurera le bénéfice du raisonnement à l'éclairage qu'en reçoivent deux difficultés classiques: (1) l'accord du PP – et plus généralement du verbe – avec un nom dit «collectif», (2) l'accord du PP avec le sujet ou l'objet d'un verbe dit «pronominal».

(1) Si le «donneur d'accord» du PP est bicéphale (*une foule de x*, *la moitié des x*, *un peu de x...*), l'accord s'effectue librement avec la tête *foule*, *moitié*, *peu...* ou avec la tête *x*, à moins d'incompatibilité sémantique manifeste entre une des deux têtes et le PP: *Une cruche de lait s'est répandue* (accord avec *cruche*) ou *Une cruche de lait s'est répandu* (accord avec *lait*) mais *Une cruche de lait s'est cassée* (accord obligatoire avec *cruche*).

(2) À l'exception de *plu*, *déplu*, *complu* et *ri* (cf. p. 5), chaque fois que la forme ou le sens d'un verbe exige le maintien du pronom *se*, l'accord du PP se fera avec le sujet (i.e. avec le nom ou le pronom répondant à la question «qui ou qu'est-ce qui s'est PP?»): *Marie s'est abstenue de répliquer à Pierre...*, *Marie s'est servie du marteau*, etc. – où *se servir de* = «utiliser»). En revanche, chaque fois que la forme ou le sens d'un verbe permet l'omission du pronom *se*, l'accord se fera avec le complément d'objet direct antérieur (i. e. le nom ou le pronom répondant à la question «qui ou qu'est-ce qui est PP?»): *C'est du vin que Marie s'est servi*, etc. – où *se servir* = «verser à soi-même», donc *servir* = «verser»). On s'épargne de la sorte la pratique scolaire qui tourne, au mépris de la langue, l'auxiliaire *être* par l'auxiliaire *avoir*: *Marie s'est lavé les mains* ne demandera plus la reconstitution «Marie a lavé les mains à elle» (il suffit d'interroger «qu'est-ce qui a été lavé?»), etc.

2. UNE SIMPLIFICATION PLUS RADICALE DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE?

(Document de travail 30/01/03)

2.1. PP employé seul

Mêmes propositions que dans le document 1.

2.2. PP employé avec l'auxiliaire *avoir*

Les tolérances proposées dans le document 1 résolvent quelques cas particuliers embarrassants mais laissent intactes les difficultés majeures de la règle traditionnelle (notamment pour des apprenants jeunes ou étrangers): accord d'une forme verbale avec un de ses compléments, nécessité d'identifier celui-ci, variation du comportement du PP selon l'ordre des mots. On ne peut donc guère en escompter un bénéfice notable dans l'enseignement: en effet, l'analyse de copies d'élèves montre que bon nombre d'erreurs procèdent d'une mauvaise identification du complément direct (notamment dans le cas de verbes impersonnels ou de PP régissant un infinitif: **Les chutes de neige qu'il y a eues cette nuit*; **C'est une maison qu'ils se sont faite bâtir*) ou d'une extension abusive de l'accord lorsque ce complément suit le PP (**Les techniciens ont déchiffrés les messages de l'émetteur central*).

Or l'usage oral montre une tendance très nette à l'invariance généralisée du PP employé avec *avoir* (tendance que manifestent aussi, dans une moindre mesure, les erreurs à l'écrit). Comme cette simplification ne semble pas entraîner de perte sensible pour la communication, la modification proposée (qui, conformément à l'esprit général de l'entreprise, serait présentée comme une **tolérance**) serait la suivante:

Le PP employé avec *avoir* pourra toujours rester invariable.

2.3. PP employé avec l'auxiliaire *être*

C'est évidemment ici qu'apparaissent les difficultés et les risques de divergence, puisque la tradition scolaire y conjugue ses deux règles majeures: accord avec le sujet pour les cas simples (*Elle est tombée* comme *Elle est contente*, ce qui est logique avec le verbe *être*: voir d'ailleurs l'ambiguïté de *Elle est morte*) mais accord avec le complément direct pour les verbes pronominaux (*Elle s'est fait mal* et *La tranche de pain qu'il s'est coupée*, comme si l'auxiliaire était *avoir*: voir d'ailleurs les usages populaires ou dialect-

taux). Peut-on abandonner une de ces deux règles sans heurter des consciences linguistiques qui semblent les avoir assimilées profondément?

Il faut toutefois observer que le maintien de la règle actuelle pour les verbes pronominaux se heurte à des difficultés non négligeables. Ici encore, les tolérances proposées dans le document 1, malgré leur extrême prudence, pourraient soulever quelques questions:

- ◆ elles laissent intacts les problèmes majeurs de la règle traditionnelle: raisonnement à partir d'un autre auxiliaire que celui qui est employé, nécessité de reconnaître le complément direct, variation du comportement du PP selon l'ordre des mots;
- ◆ elles se fondent sur des distinctions assez subtiles (entre verbes essentiellement et accidentellement pronominaux, entre verbes dont le sens varie ou non avec la présence d'un *se*),... qu'elles ne respectent pas jusqu'au bout (voir l'exception du quatuor *plu, déplu, complu, ri*);
- ◆ il n'est pas impossible qu'elles accroissent certaines difficultés locales: en toute rigueur, en effet, les tolérances proposées pour le PP employé avec *avoir* devraient s'étendre au PP des verbes pronominaux, ce qui entraînerait, lorsque le complément direct est fait du pronom et de son attribut, des formes comme *Marie s'est cru plus forte qu'elle n'était*, *Marie s'est vu morte*, *Marie s'est fait la championne de...*, dont on doit se demander si elles n'iraient pas à contre-courant de l'usage;
- ◆ enfin, elles ne craignent pas d'introduire elles-mêmes dans la conscience linguistique la contradiction redoutée entre les deux grandes règles de la grammaire scolaire, puisque, au motif qu'on ne peut pas poser une question avec l'auxiliaire *avoir*, elles permettent d'accorder avec le sujet le PP de verbes comme *s'arroger* malgré la présence évidente d'un complément direct: signe que la règle d'accord des PP pronominaux avec leur complément direct antérieur est moins profondément ancrée qu'on ne le croit...

La règle de conformité des pronominaux aux modalités du PP employé avec *avoir* est elle-même source d'ambiguïté, puisque, lorsque l'accord se fait avec le pronom complément direct, ses marques, par définition, sont aussi celles du sujet du verbe: Elle s'est maquillée, Ils se sont battus. Ce qui explique sans doute la tendance nette, à l'écrit comme à l'oral, à généraliser l'accord avec le sujet: *Ils s'étaient jurés de vaincre ou de périr, *Les deux familles se sont livrées une guerre cruelle, *Elle s'est permise de demander des explications.

Cette généralisation n'est d'ailleurs pas nouvelle: Le Bon Usage de M. Grevisse et A. Goosse (1993, § 916, Hist., p. 1345) rappelle que l'accord du PP pronominal avec son sujet était presque constant en ancien français et qu'il est demeuré fréquent jusqu'à aujourd'hui (ex. de Gaxotte, Troyat, Ambrière et Aragon); et il conclut: «Autres exemples encore dans Hanse (p. 702), dont nous faisons nôtre le souhait 'que, conformément à la logique, à

l'histoire de la langue et à certaines tendances de l'usage actuel, on renonce à imposer cette règle et qu'on puisse accorder le participe avec le sujet, puisqu'il est conjugué avec être'».

D'où la seconde tolérance proposée:

Le PP employé avec *être* pourra toujours s'accorder avec son sujet.

Remarque additionnelle

On pourrait imaginer une proposition de compromis: invariation avec *avoir* et maintien de la double règle avec *être* (ce qui entraînerait l'invariation des PP pronominaux). Mais cela n'éviterait ni la disparité au sein de la catégorie des PP employés avec *être* (avec toutes les hésitations qu'elle provoque dans l'usage depuis des siècles), ni la tentation de résoudre certaines de celles-ci par des distinctions subtiles comme celle des verbes essentiellement et accidentellement pronominaux (avec les difficultés que l'on devine dans l'enseignement). Le refus de la seconde proposition évoquée ici risque donc d'être peu compatible avec l'adoption de la première: lourde conséquence pour maintenir une règle qui, si elle ne manque pas de fondements dans la conscience linguistique des francophones, y apparaît au moins contrebalancée par un autre sentiment fort...

[N. B. Les parties 3 et 4 du Projet, qui ne concernent pas le participe passé, ne sont pas reproduites ici]